EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2014-2015

Laurentides

Québec

Le Plan d'action régional 2014-2015 est produit pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail par la Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail des Laurentides en collaboration avec le Comité ad hoc interne formé pour l'année 2014-2015 et le Comité de gestion d'Emploi-Québec Laurentides.

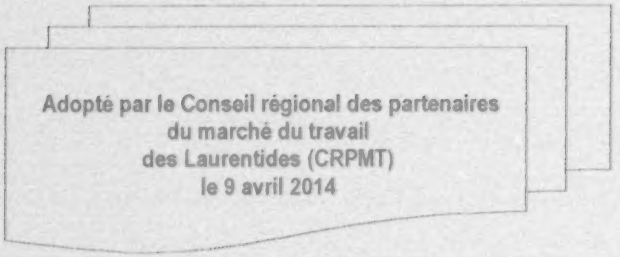

Direction

Hélène Ouellette, directrice DPPIMT

Analyse et rédaction

Claire Rigazio, conseillère à la planification

Avec la collaboration de :
Amar Dehiles, économiste
Régis Vivier, responsable de la planification budgétaire

Comité ad hoc du PAR 2014-2015

Céline Bastien
Sophie Beauregard
Christelle Bourlard
Pierre Chénier
Lorraine Langlois
Chantal Lévesque
Sylvie Marcil
Hélène Paradis
Sylvie Ratelle

Soutien technique

Sylvie Bock, agente de secrétariat

Ce plan d'action régional d'Emploi-Québec peut être consulté sur le site Internet du Ministère :
http://emploiquebec.net/regions/laurentides/publications.asp

DÉPÔT LÉGAL (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISBN 978-2-550-70444-7
Bibliothèque et Archives Canada, 2014
ISSN 1916-4254
© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE **4**

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION **5**

MISSION 5
OFFRE DE SERVICE 5
LE CADRE DE GESTION 5
LE PARTENARIAT 6

LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL **7**

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL 7
LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL 13
LES PRINCIPAUX ENJEUX 13

LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS **15**

ORIENTATION 1 15
ORIENTATION 2 17
ORIENTATION 3 18
ORIENTATION 4 19
ORIENTATION 5 20
ORIENTATION 6 21
ORIENTATION 7 22
ORIENTATION 8 23
ORIENTATION 9 23

LES FACTEURS DE CONTINGENCE **24**

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES **25**

LES RESSOURCES FINANCIÈRES 25
LES RESSOURCES HUMAINES 26

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES **27**

ANNEXE A 28

LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES 28

ANNEXE B 29

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2014-2015 ... 29

ANNEXE C 31

RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS 31

ANNEXE D 33

COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL 33

DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES 33

ANNEXE E 35

BUREAUX EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES 35

ANNEXE F 36

BUREAUX SERVICES QUÉBEC 36

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE

Le Plan d'action régional (PAR) 2014-2015 en matière de main-d'œuvre et d'emploi ouvre un nouveau cycle de planification au sein duquel les orientations s'inscrivent sur un horizon de quatre ans. Tout en assurant une continuité avec les années dernières, les nouvelles actions prévues dans ce plan visent à répondre aux enjeux régionaux actuels.

Le marché du travail des Laurentides se positionne favorablement au sein du Québec. La croissance de la population en âge de travailler se poursuivra jusqu'en 2020 dans la région, alors que cette partie de la population commencera à diminuer dès cette année dans le reste de la province. Grâce à ces perspectives démographiques avantageuses, les Laurentides bénéficient d'une conjoncture propice à la mise en œuvre d'actions visant à atténuer les effets du vieillissement de la population. Par ailleurs, la région détient l'une des économies les plus diversifiées de la province et les personnes à la recherche d'un emploi peuvent envisager de multiples possibilités dans différents secteurs d'activité.

La participation au marché du travail du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens contribue manifestement à la prospérité et à la solidarité de la société québécoise. Ainsi, nous axerons nos actions sur la mobilisation et l'intégration au travail de tous les bassins de main-d'œuvre. Afin d'accroître l'accessibilité de tous à un emploi, nous porterons une attention particulière à l'amélioration de la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives d'emploi, de même qu'au soutien de ceux-ci jusqu'à l'obtention d'un emploi.

Nous contribuerons également à l'équilibre du marché du travail par la disponibilité et le partage d'information qui peuvent répondre aux besoins

de tous les utilisateurs, par la promotion des meilleures pratiques de gestion des ressources humaines de même que par nos actions favorisant le maintien en emploi d'une main-d'œuvre compétente.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec Laurentides continueront à contribuer aux actions du Conseil emploi métropole et à la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives gouvernementales. Les orientations s'inscrivent en cohérence avec la planification stratégique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celle de la Commission des partenaires du marché du travail.

C'est donc dans ce contexte que nous vous invitons à prendre connaissance du PAR 2014-2015. Celui-ci présente les enjeux et les orientations, les axes d'intervention et les stratégies retenues pour la présente année ainsi que le budget d'intervention mis à la disposition des centres locaux d'emploi des Laurentides pour offrir des services publics d'emploi aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux entreprises. Aussi, il fait part des cibles de résultats pour cette année.

En terminant, nous souhaitons remercier nos partenaires ainsi que le personnel d'Emploi-Québec Laurentides pour leur engagement dans la mise en œuvre du PAR, au plus grand bénéfice des citoyennes et des citoyens des Laurentides.

STÉPHANE GAUTHIER
Président du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides

LISE GIROUX
Directrice régionale et secrétaire du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION

MISSION

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté, dans une perspective de développement économique et social.

OFFRE DE SERVICE

Services publics d'emploi

Emploi-Québec contribue à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, de même qu'à la réduction des pertes d'emplois, du chômage et des obstacles à la création d'emplois. En plus d'offrir ses services universels à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec fournit des services d'emploi spécialisés s'adressant, d'une part, aux personnes devant surmonter des difficultés pour leur insertion ou leur maintien en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

Certaines pistes d'intervention du plan stratégique 2014-2018 découlent notamment des consultations menées à l'automne auprès du réseau d'Emploi-Québec sur le rôle des services publics d'emploi d'aujourd'hui et de demain. Celles-ci devraient permettre à Emploi-Québec de diversifier son offre de service et d'améliorer la performance de ses mesures pour répondre aux besoins présents et à venir de ses clientèles, tout en misant sur ses forces organisationnelles et partenariales. L'union des forces avec Services Québec présente des avantages certains qui seront mis en valeur au cours des prochaines années.

Services de solidarité sociale

Conformément à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière de dernier recours. Elle a pour rôle de soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et aussi de favoriser leur autonomie économique et sociale. Pour ce faire, elle mise sur la mobilisation et la participation à des activités facilitant leur insertion sociale et en emploi. Les services offerts s'inscrivent dans un parcours axé vers l'emploi, avec un accompagnement soutenu aux personnes qui en ont besoin pour le développement de leur employabilité et leur insertion au marché du travail. De plus, Emploi-Québec contribue à la réalisation des diverses initiatives gouvernementales mises de l'avant dans cette perspective.

Ainsi, Emploi-Québec collabore à la réalisation de diverses initiatives visant une hausse du niveau et de la qualité de vie de la population québécoise, de même que le recul de la pauvreté.

LE CADRE DE GESTION

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec. Celui-ci est fondé sur les résultats relatifs aux cibles et aux objectifs pour les services à fournir.

Le cadre de gestion d'Emploi-Québec est défini dans sa convention de performance et d'imputabilité[1]. Celle-ci précise notamment les indicateurs servant à l'établissement des cibles et à la reddition de comptes. Le plan d'action 2014-2015 contient des indicateurs de résultats ciblés permettant d'évaluer la performance des interventions de l'organisation. Le plan d'action et le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec sont déposés à l'Assemblée nationale, puis rendus publics.

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens contient les engagements du Ministère en matière de qualité et d'amélioration continue des services offerts.

1. http://emploiquebec.net/publications/pdf/00_etude_CPI2006.pdf.

Le plan d'action régional servira de base à la reddition de comptes annuelle d'Emploi-Québec Laurentides. Un bilan de gestion annuel sera présenté au Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides.

LE PARTENARIAT

Emploi-Québec Laurentides accorde une large place au partenariat, lequel contribue au succès de ses interventions en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi, entraînant un recul de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides est l'instance partenariale responsable de définir la problématique du marché du travail du territoire et de soumettre annuellement le plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Sa responsabilité porte sur la planification de stratégies régionales liées aux services publics d'emploi.

Emploi-Québec Laurentides partage avec des partenaires de gestion, dans une relation d'associés, certaines responsabilités et ressources. Parmi ceux-ci, la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ) a pour responsabilité d'assurer la concertation des divers partenaires de la région, ainsi que la planification des objectifs et des priorités de développement régional. En outre, la CRÉ prend en compte, dans son plan quinquennal, les stratégies et les objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi établis par le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides.

Emploi-Québec Laurentides œuvre aussi en concertation avec d'autres partenaires, tels que la Conférence administrative régionale (CAR), dont la mission consiste à promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur le territoire, et le Forum régional des Laurentides Emploi-Québec – Ressources externes, qui regroupe les organismes communautaires en employabilité. Avec ceux-ci, elle partage des idées, des façons de faire et des priorités.

Emploi-Québec compte des partenaires qui offrent une activité ou un service préalablement défini, en vertu d'un lien contractuel. Parmi les principaux, mentionnons les partenaires du réseau de l'éducation, les centres locaux de

développement (CLD), les carrefours jeunesse-emploi (CJE) et les organismes communautaires œuvrant en employabilité dont quatre entreprises d'insertion, deux entreprises adaptées ainsi qu'une entreprise d'entraînement.

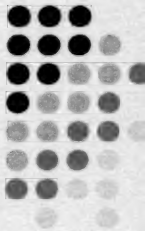

De plus, la participation d'Emploi-Québec aux travaux de nombreux groupes, de comités ou de tables, témoigne de la vigueur du partenariat existant. Mentionnons, en guise d'exemples, sa participation au Groupe des partenaires pour la solidarité en matière de lutte contre la pauvreté, au Comité de suivi de l'Entente sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides pour 2011-2015, ainsi qu'à la Table emploi-immigration Laurentides.

LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

DÉMOGRAPHIE

Avec ses 580 966 habitants, la région des Laurentides représente 7,1 % de la population du Québec en 2013. Elle se classe au 4e rang parmi les 17 régions administratives du Québec pour la taille de sa population, derrière Montréal, la Montérégie et la Capitale-Nationale. Le territoire des Laurentides est divisé en huit municipalités régionales de comté (MRC).

Les quatre MRC situées au sud de la région, soit Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel et La Rivière-du-Nord, comptent un peu plus de 73 % de la population des Laurentides[2]. Quant aux MRC situées plus au nord, soit Argenteuil, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle, elles sont beaucoup moins populeuses et comptent 27 % de la population de la région.

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population des Laurentides croîtra de 34 % entre 2006 et 2031. Cette progression est au deuxième rang parmi les plus fortes au Québec, après celle de Lanaudière. Les MRC qui sont situées au sud de la région connaîtront une croissance plus forte que celles qui sont situées au nord.

La région se distinguera par la croissance de sa population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) jusqu'en 2020, alors que dans le reste du Québec le déclin de cette partie de la population commencera dès 2014. La population des

2. Les MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel et la ville de Saint-Jérôme (MRC de La Rivière-du-Nord) font partie de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

Laurentides est toutefois vieillissante. Selon l'ISQ, le pourcentage des personnes de 65 ans et plus passera de 12,1 % en 2006 à 24,9 % en 2031.

Croissance de la population des Laurentides par MRC 2006-2031

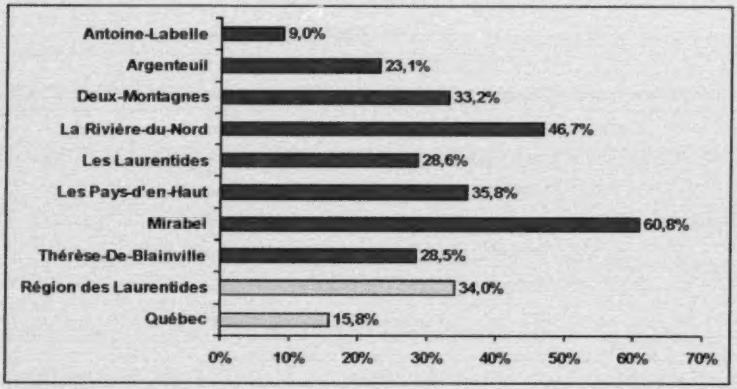

Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2013

En 2013, les Laurentides comptaient 303 300 personnes en emploi, une hausse de 1,2 % par rapport à 2012. La région représente 7,5 % des personnes en emploi à l'échelle du Québec (4 032 200 emplois). Avec un taux d'emploi de 63,6 %, elle se situe en troisième position au Québec.

Le taux de chômage de la région s'établit à 7,3 % en 2013, comparativement à 7,6 % pour l'ensemble du Québec. En comparaison avec l'année 2012, le taux de chômage a augmenté de 0,5 %. La progression de la population active (population en emploi ou qui se cherche activement un emploi) de 1,7 % durant la même période explique en partie la hausse du taux de chômage.

Évolution des principaux indicateurs du marché de l'emploi dans les Laurentides 2009-2013[3]

	2009	2010	2011	2012	2013
Personnes en emploi	274 100	282 900	287 400	299 700	303 300
Personnes en chômage	23 200	24 000	25 500	21 800	23 800
Taux de chômage	7,8 %	7,8 %	8,1 %	6,8 %	7,3 %
Taux d'activité	66,8 %	67,6 %	67,6 %	68,3 %	68,6 %
Taux d'emploi	61,6 %	62,3 %	62,1 %	63,7 %	63,6 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'ISQ.

LES DISPARITÉS RÉGIONALES

Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les disparités socioéconomiques observées depuis plusieurs années entre les différentes MRC des Laurentides persistent. Les MRC situées dans la région métropolitaine de recensement de Montréal affichent un taux de chômage inférieur à 6 %, à l'exception de La Rivière-du-Nord, qui a un taux de 6,9 %. Parmi les MRC situées au nord, celle des Pays-d'en-Haut enregistre un taux de chômage de 6,5 %, tandis que celui d'Antoine-Labelle atteint 12,9 %, soit le plus haut taux de chômage de la région des Laurentides.

Les données de 2010 sur le revenu médian avant impôt pour l'ensemble des familles indiquent que ce dernier était de 68 050 $ dans les Laurentides, comparativement à 65 860 $ pour l'ensemble du Québec. Ces données témoignent également des différences socioéconomiques qui caractérisent les MRC des Laurentides. Ainsi, la MRC de Thérèse-De Blainville détient le revenu médian le plus élevé de la région (80 430 $), alors qu'Antoine-Labelle détient le moins élevé des huit MRC (51 710 $).

3. Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adaptée par l'ISQ (moyennes annuelles).

Taux de chômage par MRC en 2011[4]

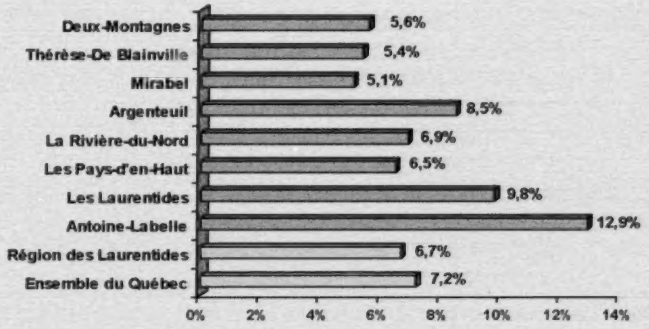

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages.*

TENDANCES ET PERSPECTIVES SECTORIELLES

En plus de bénéficier de perspectives démographiques favorables, la région des Laurentides détient l'une des économies les plus diversifiées de la province.

- Le sud de la région affiche une vigueur soutenue grâce à l'essor de l'industrie de l'aérospatiale et du secteur des services;
- Dans la partie nord, l'activité économique repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles et le tourisme.

Le tissu économique des Laurentides, caractérisé par une importante tertiarisation du marché du travail, est relativement semblable à celui de la province.

4. Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (mai 2011).

Ainsi, trois emplois sur quatre dans les Laurentides relèvent du secteur des services. C'est le secteur des soins de la santé et d'assistance sociale (19 %) qui représente le plus important employeur dans le domaine des services. Il est suivi par le secteur du commerce de détail (17 %) et celui de l'enseignement (9 %). La croissance démographique et le vieillissement de la population que connaît la région continueront de soutenir la demande des services, notamment ceux qui sont reliés à la consommation. Le secteur des soins de santé et d'assistance sociale, celui de l'information, de la culture et des loisirs ainsi que celui de l'hébergement et des services de restauration continueront de croître à un rythme supérieur à la moyenne d'ici 2017.

Le secteur de la construction est nettement plus présent dans la région que dans le reste du Québec (10 % versus 6,4 % des emplois). Le nombre d'emplois a atteint un sommet historique en 2013, avec 30 200, soit une progression de 3 000 emplois par rapport à 2012. Toutefois, la forte croissance de l'emploi dans l'industrie de la construction observée ces dernières années pourra difficilement se maintenir. D'après les prévisions de la Commission de la construction du Québec (CCQ), ce secteur connaîtra un léger ralentissement pour les trois prochaines années (2014-2016) dans la région du grand Montréal.

Le secteur de la fabrication, pour sa part, a connu une baisse du nombre de personnes en emploi entre 2012 et 2013, passant de 41 000 à 38 500. Les entreprises du secteur de la fabrication du matériel de transport représentent le plus important employeur dans le secteur manufacturier, avec 28,8 % des emplois. Viennent ensuite les entreprises en transformation alimentaire (14 %) et celles de la transformation métallique (13,2 %). Malgré les difficultés cycliques signalées ces derniers mois, l'avenir du secteur manufacturier s'annonce prometteur dans les Laurentides. La présence de plusieurs chefs de file de l'industrie aérospatiale à Mirabel[5] notamment, combinée à des perspectives de demande très élevée pour le transport aérien à l'échelle mondiale[6], soutiendra la croissance de l'emploi dans cette industrie dans la région.

---

5. Bombardier Aéronautique (avions civils), Bell Helicopter Textron Canada (hélicoptères civils), Pratt & Whitney Canada (moteurs à turbine à gaz), Messier-Dowty (trains d'atterrissage), Sonaca NMF Canada (panneaux d'ailes de grandes dimensions).
6. Selon les prévisions de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le trafic aérien doublera d'ici 2030.

Enfin, le secteur forestier, qui se concentre davantage au nord de la région, bénéficiera de perspectives favorables de croissance à moyen terme. La reprise graduelle du secteur de la construction résidentielle aux États-Unis et la faiblesse du dollar canadien profiteront aux 260 entreprises sylvicoles et de la transformation du bois de la région.

La région des Laurentides compte également trois créneaux d'excellence, soit :

- La forêt : le créneau Signature Bois Laurentides rassemble des entreprises des secteurs de la sylviculture et celles de la transformation du bois qui misent sur l'excellence des activités durables et créent de la valeur ajoutée à chacune des étapes de fabrication des produits du bois.
- Le tourisme : la région est un chef de file en tourisme de villégiature quatre saisons, en tant que destination plein air au Québec offrant un réseau d'hébergement et des activités de loisir de niveau international.
- Le transport terrestre avancé : la région joue un rôle important dans ce secteur qui comprend, entre autres, les composantes et les procédés de fabrication de véhicules légers ou lourds à la fine pointe de la technologie en matière d'efficacité énergétique et les véhicules électriques. Elle compte un bassin de main-d'œuvre spécialisée, des entreprises d'assemblage de véhicules ou de fabrication de pièces et matériaux, ainsi que quatre centres d'expertise en transport terrestre avancé.

Répartition des emplois par industrie dans la région des Laurentides

						Part relative		Variation (%)
En milliers	2009	2010	2011	2012	2013	2009	2013	2013/2009
Ensemble des industries	**274,1**	**282,9**	**287,4**	**299,7**	**303,3**	**100,0 %**	**100,0 %**	**10,7 %**
Secteur de la production de biens	**60,8**	**69,1**	**68,3**	**74,3**	**76,6**	**22,2 %**	**25,3 %**	**26,0 %**
Agriculture	1,5	2,3	1,5	1,9	3	**0,5 %**	**1,0 %**	**100,0 %**
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	nd	1,7	nd	nd	2	**nd**	**0,7 %**	**nd**
Services publics	3,1	1,8	2,6	2,9	2,8	**1,1 %**	**0,9 %**	**-9,7 %**
Construction	20,9	25,1	24,1	27,2	30,2	**7,6 %**	**10,0 %**	**44,5 %**
Fabrication	33,9	38,1	39,3	41	38,5	**12,4 %**	**12,7 %**	**13,6 %**
Secteur des services	**213,3**	**213,8**	**219,1**	**225,4**	**226,8**	**77,8 %**	**74,7 %**	**6,3 %**
Commerce	51,3	53	49,9	58,7	52,1	**18,7 %**	**17,2 %**	**1,6 %**
Transport et entreposage	13,5	13,5	15,7	14,4	15,9	**4,9 %**	**5,2 %**	**17,8 %**
Finance, assurances, immobilier et location	11,9	11,6	17,3	12,5	13,5	**4,3 %**	**4,5 %**	**13,4 %**
Services professionnels, scientifiques et techniques	16,2	19,4	19,7	16,5	17,1	**5,9 %**	**5,6 %**	**5,6 %**
Services aux entreprises	12,4	12,6	10,7	13,1	12,1	**4,5 %**	**4,0 %**	**-2,4 %**
Services d'enseignement	19,7	14,3	13,9	21	19,4	**7,2 %**	**6,4 %**	**-1,5 %**
Soins de santé et assistance sociale	35,1	31,8	34	36,9	43,4	**12,8 %**	**14,3 %**	**23,6 %**
Information, culture et loisirs	12,9	12,1	12,9	12,7	15,3	**4,7 %**	**5,0 %**	**18,6 %**
Hébergement et restauration	17,6	18,5	19,6	14,7	18,2	**6,4 %**	**6,0 %**	**3,4 %**
Autres services	10,8	13,9	14,6	12,7	9,2	**3,9 %**	**3,0 %**	**-14,8 %**
Administrations publiques	12	13	10,9	12,1	10,6	**4,4 %**	**3,5 %**	**-11,7 %**

Source : *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Les entreprises

Selon la banque de données du Registre des entreprises, la région des Laurentides comptait 16 000 établissements en 2012. Plus de 60 % de ces établissements sont actifs dans les secteurs des services à la consommation[7] et à la production[8], alors que 20 % sont actifs dans le domaine de la construction. Plus de 55 % des établissements des Laurentides emploient moins de 5 personnes.

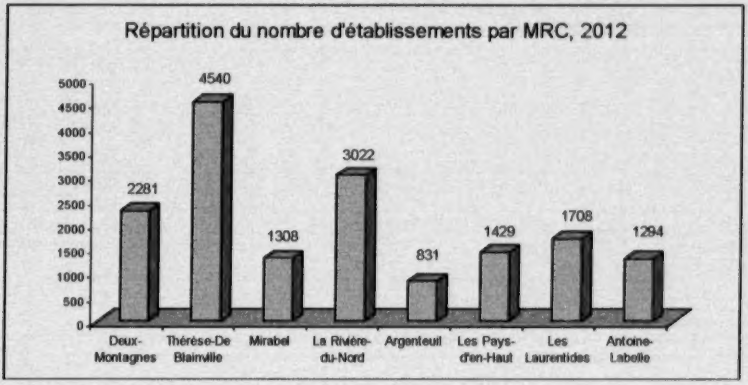

Source: Statistique Canada, Banque de données du Registre des entreprises.

7. Commerce de détail, Information, culture et loisirs, Hébergement et Services de restauration, Autres services.
8. Commerce de gros, Transport et entreposage, Finance, assurances, immobilier et location, Services professionnels scientifiques et techniques, Services aux entreprises, bâtiments et de soutien.

UN REGARD SUR DES GROUPES DE CLIENTÈLES

Les femmes

Les femmes représentent 48,7 % des personnes en emploi dans les Laurentides en 2013. Leur part était de 43,3 % en 1993 et de 47,1 % en 2003.

Depuis plusieurs années déjà, les femmes ont un taux de chômage inférieur à celui des hommes. L'année 2013 a confirmé cette tendance avec un taux de chômage de 6,8 % chez les femmes contre 7,7 % chez les hommes.

Au chapitre du travail à temps partiel, les femmes demeurent surreprésentées. Elles occupent deux emplois sur trois des 60 600 postes à temps partiel dans les Laurentides. Cela explique, en partie, la différence en ce qui a trait au salaire hebdomadaire médian qui s'est établi à 627 $ chez les femmes, contre 879 $ chez les hommes.

Les personnes immigrantes

Selon les plus récentes données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada, la région des Laurentides comptait 24 000 personnes immigrantes en 2011, soit 4,2 % de sa population totale. En 2001, les personnes immigrantes représentaient 3,5 % de la population de la région avant de passer à 3,9 % en 2006.

Deux MRC, Thérèse-De Blainville et Deux-Montagnes, recensent 60 % de la population immigrante des Laurentides. Parmi les continents d'origine de ces immigrants, l'Europe vient en première position avec un peu plus de 50 % des immigrants, suivie des Amériques (23 %), de l'Asie (16 %) et de l'Afrique (11 %).

Les personnes immigrantes en emploi étaient au nombre de 13 325 en 2011, soit 4,7 % des travailleurs des Laurentides. Leur taux de chômage de 6,7 % était équivalent à celui de la moyenne régionale.

Rappelons enfin qu'à l'échelle provinciale les immigrants ont un taux de chômage de 11,4 %, comparativement à 7,2 % pour l'ensemble de la population en âge de travailler.

Les jeunes de 15 à 24 ans

L'effectif des jeunes de 15 à 24 ans en emploi est passé de 47 100 à 43 200 personnes entre 2012 et 2013, soit une baisse de 8,3 %. Durant la même période, le taux de chômage des jeunes est passé de 14,7 % à 15,3 %. Ce taux demeure plus élevé que celui des 25 à 64 ans dont le taux de chômage était de 5,8 % en 2013.

Les personnes expérimentées

La part relative des personnes de 55 ans et plus en emploi dans la région des Laurentides s'est accrue considérablement au cours des deux dernières décennies, passant de 6,1 % en 1993 à 18,8 % en 2013. Leur taux de chômage demeure supérieur à celui des 25 à 54 ans (7,3 % comparativement à 5,4 %). Quant à la durée moyenne du chômage des 55 ans et plus (21,2 semaines), elle est comparable à celle des 25 à 54 ans (23,3 semaines), mais reste plus longue que celle des 15 à 24 ans (11,4 semaines).

Les prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale

Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a connu une diminution au cours des cinq dernières années, passant de 23 785 en 2009 à 19 598 en 2013, soit une baisse annuelle moyenne de 4,4 %.

En 2013, c'est le secteur de compétence « métiers, transport et machinerie » qui avait la proportion la plus élevée de prestataires (42,6 %), suivi des secteurs vente et services (17,4 %) et affaires financières (11,2 %).

	2009	2010	2011	2012	2013
Assurance-emploi	23 785	23 581	21 363	21 078	19 598
Assistance sociale	11 777	12 281	12 656	12 576	12 529

Source : Service Canada, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le nombre de prestataires de l'assistance sociale correspond à environ 12 500 personnes depuis 2011. Cet effectif, qui constitue le bassin traditionnel de la clientèle d'Emploi-Québec, comprend un peu moins de 7 500 personnes sans contraintes à l'emploi et un peu plus de 5 000 prestataires présentant des

contraintes temporaires à l'emploi. Les prestataires du Programme de solidarité sociale, c'est-à-dire les personnes avec contraintes sévères à l'emploi et leur conjoint, représentent un peu plus de 7 600 personnes en 2013.

Répartition des 20 346 prestataires du Programme d'aide financière de dernier recours selon les groupes d'âge
Décembre 2013

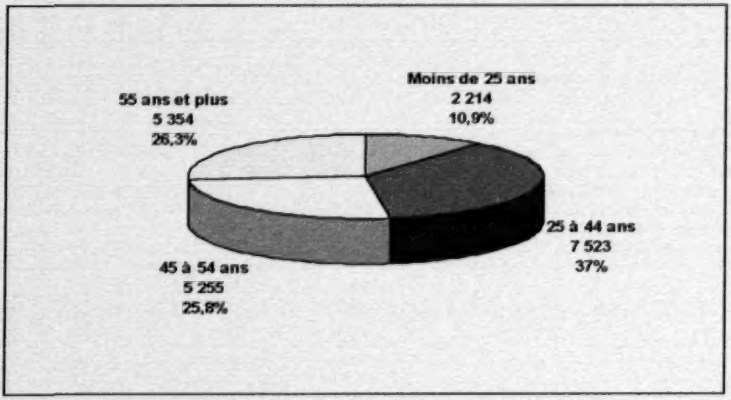

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Afin de continuer à remplir sa mission avec succès, Emploi-Québec devra innover et diversifier ses modes de prestation de services pour répondre plus efficacement aux besoins de sa clientèle et relever les défis que posent l'évolution des environnements externe et interne ainsi que la situation des finances publiques.

L'environnement interne d'Emploi-Québec sera affecté par de nombreux mouvements de personnel en raison des départs à la retraite, mais aussi par l'application de la règle gouvernementale relative au remplacement des personnes qui prennent leur retraite. L'union de Services Québec et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale permettra à Emploi-Québec de bénéficier de l'expertise de cette organisation en matière d'accès aux services publics pour la population et les entreprises, tout particulièrement en matière de prestation électronique de services.

L'évolution du marché du travail entraînera des modifications dans la composition et les besoins de la clientèle d'Emploi-Québec. L'utilisation des modes de prestation électronique de services sera en hausse parmi la clientèle souhaitant se prévaloir de services et parmi les organisations publiques ou privées souhaitant élargir leur offre de service.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les trois grands enjeux auxquels Emploi-Québec doit faire face sont :

1. L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.
2. L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale.

3. L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

Les enjeux et les orientations pour le Plan d'action 2014-2015 ont été déterminés à la lumière de l'évolution de la situation du marché du travail, du contexte organisationnel, des résultats des consultations menées à l'automne 2013 en vue de la planification 2014-2018 du Ministère et de la réflexion stratégique sur les services publics d'emploi d'aujourd'hui et de demain.

PREMIER ENJEU : L'ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS UN CONTEXTE OÙ LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE CHÔMAGE COEXISTENT

Selon les prévisions démographiques, le Québec connaîtra d'ici 2020 une diminution de la main-d'œuvre disponible, notamment en raison de nombreux départs à la retraite. Cette situation pourrait entraîner une rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs. Toutefois, le Québec possède aussi des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail qui devront être mis à contribution.

Tel que mentionné précédemment, la région des Laurentides dispose de quelques années pour s'adapter, comparativement aux autres régions du Québec. Compte tenu que la main-d'œuvre est relativement mobile, les entreprises de la région feront face à une concurrence accrue des autres régions souhaitant se prévaloir de sa main-d'œuvre. Les divers partenaires de la région doivent se mobiliser afin de s'assurer de l'intégration en emploi et de la rétention d'un bassin de main-d'œuvre compétente dans la région.

À l'instar des autres régions du Québec, la région des Laurentides connaît aussi un vieillissement de sa main-d'œuvre avec une part croissante de personnes de 55 ans et plus et des départs à la retraite qui pourraient atteindre 37 500 entre 2012 et 2016. Des personnes demeurent cependant éloignées du marché du travail pour des raisons liées à l'âge, à la présence d'un handicap, au manque d'expérience ou de compétences. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides a d'ailleurs mené une vaste consultation en 2011 qui a permis d'identifier des moyens pour favoriser

l'insertion en emploi de ces personnes. Emploi-Québec Laurentides et ses partenaires poursuivront leurs efforts en ce sens, dans une perspective d'autonomie financière et d'inclusion sociale.

L'Enquête 2012 sur les besoins de main-d'œuvre des établissements de la région des Laurentides menée par la firme SOM révélait que 16 % des établissements sondés ont connu des difficultés de recrutement, la plupart étant de grandes entreprises, et que le manque de candidats ayant les compétences requises (64 %) était le motif le plus évoqué[9]. Ce sondage vient appuyer l'importance que revêt le premier enjeu du Plan d'action d'Emploi-Québec pour 2014-2015, soit l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.

DEUXIÈME ENJEU : L'AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES, LA GESTION RIGOUREUSE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA MOBILISATION POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Depuis 2011, ce sont environ 12 500 personnes qui sont prestataires du Programme d'aide sociale dans la région, dont 7 500 sans contraintes à l'emploi et un peu plus de 5 000 avec une contrainte temporaire. Pour la région des Laurentides, à l'instar du reste du Québec, la prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours et la mobilisation pour l'autonomie économique, l'inclusion sociale, constitue un enjeu important.

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts de mobilisation pour faire face à cet enjeu, par sa participation active au Groupe pour la solidarité (GPS) qui est responsable dans la région de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. De plus, elle collaborera à la mise en œuvre des nouvelles initiatives gouvernementales.

9. SOM, *Enquête 2012 sur les besoins de main-d'œuvre des établissements de la région des Laurentides*, p. 6.

TROISIÈME ENJEU : L'ADAPTATION ORGANISATIONNELLE D'EMPLOI-QUÉBEC AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL, AINSI QU'AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

Ce troisième enjeu sous-entend qu'Emploi-Québec poursuivra ses efforts d'adaptation et d'optimisation de sa prestation de services afin d'en assurer la performance et la qualité. En ce sens, la participation des organismes communautaires en employabilité, des établissements scolaires et des entreprises constitue un incontournable pour soutenir et accompagner les personnes des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Cet enjeu sous-tend également que, malgré l'atteinte satisfaisante de ses cibles de résultats, Emploi-Québec devra consentir des efforts additionnels, de concert avec ses partenaires, afin d'accroître la persévérance à ses mesures actives par les participantes et les participants et afin d'améliorer leur taux d'intégration en emploi à la fin d'une participation.

LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Emploi-Québec structurera ses interventions autour de neuf grandes orientations qui permettront de répondre aux principaux enjeux auxquels la région devra faire face.

Ces orientations sont en cohérence avec la planification stratégique du Ministère et celle de la Commission des partenaires du marché du travail. La région a convenu des actions destinées à les concrétiser.

ENJEU 1

L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent

Compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre et des raretés anticipées de certaines compétences requises pour répondre aux besoins des entreprises, cet enjeu est stratégique pour le marché du travail et la croissance économique du Québec.

ORIENTATION 1

ACCÉLÉRER L'INSERTION À L'EMPLOI DES PERSONNES EN MESURE D'INTÉGRER FACILEMENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides favorisera une intégration plus rapide sur le marché du travail des personnes prêtes à occuper un emploi faisant partie de son bassin de main-d'œuvre disponible et diversifié.

Axe d'intervention 1.1 : Une information sur le marché du travail facilement accessible et adaptée aux besoins des différents utilisateurs

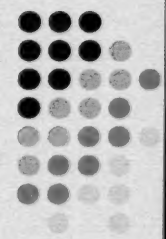

Emploi-Québec Laurentides produira une information sur le marché du travail conviviale et davantage adaptée aux besoins de ses utilisateurs.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.1.1 Optimiser la fonction Soutien à la démarche client dans la salle multiservice.

1.1.2 Renforcer la production d'une information locale et régionale sur le marché du travail de qualité adaptée aux besoins des clientèles et des partenaires afin d'en maximiser l'utilité.

1.1.3 Accroître la diffusion ciblée de l'information sur le marché du travail, notamment auprès des jeunes, pour les guider en matière d'orientation professionnelle, dans la perspective d'adéquation formation-emploi compétence.

1.1.4 Adapter le processus d'estimation des besoins de formation de la main-d'œuvre, en s'assurant de la collaboration des employeurs et des partenaires.

Axe d'intervention 1.2 : Des services de placement et de soutien à la recherche d'emploi pour l'insertion en emploi

Emploi-Québec Laurentides offrira des services de placement et d'emploi adaptés à ses clientèles.

Elle misera sur les actions suivantes:

1.2.1 Faire la promotion et le suivi auprès des employeurs, des chercheurs d'emploi et des étudiants des services de Placement en ligne d'Emploi-Québec afin qu'ils aient recours à ce service de façon systématique.

1.2.2 Poursuivre le développement d'initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et chercheurs d'emploi.

Axe d'intervention 1.3 : L'intervention auprès des personnes qui ont besoin d'une aide ou d'une formation d'appoint

Emploi-Québec Laurentides contribuera à répondre aux besoins en matière de développement des compétences des personnes sans emploi, ainsi que des travailleuses et travailleurs occupant un emploi.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.3.1 Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention renforcée, notamment auprès des personnes prêtes à occuper un emploi qui sont nouvellement inscrites à l'aide financière de dernier recours en vue de favoriser leur insertion au marché du travail.

1.3.2 Offrir des services d'aide à l'emploi, de concert avec les organismes communautaires en employabilité, aux personnes prêtes à occuper un emploi pour leur insertion au marché du travail.

1.3.3 Offrir des services d'emploi adaptés aux prestataires de l'assurance-emploi pour qui une intervention d'Emploi-Québec est nécessaire pour leur réintégration au marché du travail.

Axe d'intervention 1.4 : Le soutien à la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre

Emploi-Québec Laurentides contribuera à soutenir la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.4.1 S'approprier et faire connaître les mécanismes d'échanges intrarégionaux et interrégionaux afin d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, incluant les créneaux d'excellence.

1.4.2 Collaborer, en accord avec les priorités d'intervention d'Emploi-Québec, à la concrétisation dans la région de plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre et du Conseil emploi métropole.

1.4.3 Poursuivre les travaux de la Table emploi-immigration Laurentides en vue de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante.

1.4.4 Contribuer aux objectifs d'une nouvelle entente spécifique en matière d'immigration pour la région des Laurentides 2014-2019.

Axe d'intervention 1.5 : Les mesures de prévention et d'aide aux personnes qui risquent de perdre leur emploi

Emploi-Québec Laurentides accentuera son intervention auprès des personnes qui sont à risque de perte d'emploi afin de leur permettre de demeurer actives sur le marché du travail.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.5.1 Soutenir financièrement l'accès à des activités de formation de courte durée aux travailleuses et aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi afin de leur permettre de demeurer actifs sur le marché du travail.

1.5.2 Mettre en place des initiatives pour venir en aide rapidement aux travailleuses et aux travailleurs saisonniers affectés par les modifications réglementaires à l'assurance-emploi.

Axe d'intervention 1.6 : La continuité de services entre Emploi-Québec et les comités d'aide au reclassement

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de la continuité entre ses services et ceux qui sont offerts par les comités d'aide au reclassement pour venir en aide aux personnes nouvellement mises à pied.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.6.1 Faire la promotion des mesures et des services offerts, tels que le supplément de salaire de transition.

1.6.2 Poursuivre les arrimages entre les services d'Emploi-Québec et ceux des comités de reclassement.

ORIENTATION 2

FAVORISER L'INSERTION EN EMPLOI DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec favorisera la mobilisation et l'intégration en emploi des personnes prestataires d'assistance sociale, ainsi que des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Axe d'intervention 2.1 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles présentant des obstacles à l'emploi

Emploi-Québec Laurentides verra à soutenir les personnes ou les groupes à risque d'exclusion ou de pauvreté présentant des obstacles à l'emploi, tels qu'une faible scolarisation, en vue de leur intégration ou de leur réintégration au marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.1.1 Renforcer la mise en place d'approches proactives auprès des personnes prestataires d'aide sociale, en favorisant tout particulièrement l'accès aux services publics d'emploi.

2.1.2 Offrir, en collaboration avec nos partenaires, un accompagnement plus soutenu aux personnes éloignées du marché du travail ou à celles qui sont les plus vulnérables sur le plan de l'emploi, afin de favoriser leur participation assidue aux mesures, augmentant ainsi leurs possibilités d'emploi.

2.1.3 Continuer d'offrir des services de préparation et d'accompagnement qui répondent aux besoins particuliers des jeunes, des femmes, des personnes de 55 ans et plus, des personnes immigrantes, des personnes handicapées, des adultes judiciarisés, tels qu'ils sont décrits dans les stratégies d'intervention d'Emploi-Québec ou du gouvernement.

Axe d'intervention 2.2 : Des interventions proactives d'aide au placement adaptées aux besoins des différentes clientèles

Emploi-Québec Laurentides contribue à la mise en œuvre de stratégies s'adressant à des clientèles défavorisées sur le plan de l'emploi, telles que les femmes, les personnes expérimentées, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes immigrantes ainsi que les personnes judiciarisées.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.2.1 Poursuivre la mise en œuvre des stratégies d'Emploi-Québec visant la main-d'œuvre féminine et les personnes expérimentées, ainsi que la collaboration aux stratégies gouvernementales pour les jeunes, les personnes handicapées, les personnes judiciarisées adultes et les personnes immigrantes.

2.2.2 Collaborer à la mise en œuvre du plan d'action 2013-2015 du Conseil emploi métropole en matière d'intégration des personnes immigrantes, pour la partie de la région incluse dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR).

2.2.3 Renforcer l'aide au placement à la suite de la participation à certaines mesures actives.

Axe d'intervention 2.3 : L'accompagnement des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée

Emploi-Québec intensifiera ses efforts destinés à sensibiliser les entreprises à l'intérêt que représente le recours aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Elle concentrera davantage le soutien aux entreprises en matière d'intégration et de rétention en emploi, notamment de personnes expérimentées, de personnes handicapées, de jeunes et de personnes immigrantes.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.3.1 Afin de promouvoir et de soutenir le recrutement des clientèles sous-représentées sur le marché du travail, faciliter l'arrimage entre les entreprises et les chercheuses et les chercheurs d'emploi.

2.3.2 Maximiser l'utilisation des mesures et des services pour s'assurer d'une intégration en emploi réussie de la clientèle présentant des obstacles plus importants.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À STRUCTURER ET À ADAPTER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES, FAVORISANT AINSI UNE AMÉLIORATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Emploi-Québec Laurentides misera sur sa force d'intervention auprès des entreprises afin de les aider à adapter leurs modes de gestion des ressources humaines (GRH) et à améliorer leur productivité afin de demeurer performantes et attractives.

Axe d'intervention 3.1 : Les mesures de prévention et d'aide aux entreprises en difficulté

Emploi-Québec Laurentides renforcera son intervention auprès des entreprises aux prises avec des difficultés afin de favoriser le développement des compétences de leur main-d'œuvre et de prévenir les mises à pied.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

3.1.1 Contribuer, par une intervention proactive auprès des entreprises, à éviter les mises à pied et à favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre.

3.1.2 Appuyer les efforts de la Commission des partenaires du marché du travail en formation de la main-d'œuvre, afin d'améliorer la productivité des entreprises.

Axe d'intervention 3.2 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail

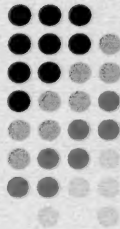

Emploi-Québec Laurentides accentuera son soutien en gestion des ressources humaines (GRH) tout en s'inspirant des bonnes pratiques développées et adaptées aux réalités changeantes du marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

3.2.1 Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) des entreprises, en apportant une aide-conseil et une aide financière dans une perspective innovante, en lien avec les nouvelles réalités du marché du travail.

3.2.2 Aider prioritairement les PME qui n'ont jamais bénéficié des services d'Emploi-Québec à mettre en place, à améliorer ou à renforcer leur dispositif de gestion des ressources humaines.

3.2.3 Poursuivre la collaboration avec les partenaires, notamment le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le réseau de l'éducation et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, pour une intervention concertée auprès des entreprises.

Axe d'intervention 3.3 : La collaboration aux stratégies sectorielles

Emploi-Québec Laurentides développera une expertise de pointe sur les secteurs d'activité économique de son territoire et contribuera à la réalisation, dans la région, des plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre, du Conseil emploi métropole et de la Conférence régionale des élus des Laurentides. Emploi-Québec participera aussi, dans le cadre de sa mission, au développement de secteurs prometteurs et créateurs d'emplois, grâce à un soutien aux grands projets industriels et aux projets économiques d'envergure, le cas échéant.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

3.3.1 Poursuivre le développement des connaissances sur les caractéristiques et les besoins en matière de main-d'œuvre des entreprises, dans les secteurs d'activité économique de la région, en collaborant avec les différents acteurs, notamment les comités sectoriels.

3.3.2 Collaborer, avec les partenaires, à la mise en œuvre des stratégies d'intervention appropriées afin d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, incluant les créneaux d'excellence.

3.3.3 Collaborer aux projets de développement des créneaux d'excellence, dans la région, pour les volets liés à la mission d'Emploi-Québec.

ORIENTATION 4

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Emploi-Québec Laurentides contribuera au développement, à la reconnaissance et à la pleine utilisation des compétences de la main-d'œuvre, par l'entremise de ses aides-conseils, des mesures de son coffre à outils et de l'initiative Investissement-compétences d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.

Axe d'intervention 4.1 : La reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre dont le manque de qualifications représente un obstacle à l'intégration en emploi.

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les personnes faisant face à des difficultés d'intégration en emploi dans leur démarche en vue de la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre ou encore auprès du réseau de l'éducation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

4.1.1 Accompagner les personnes qui veulent faire reconnaître leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre.

4.1.2 Soutenir la démarche des personnes désirant faire reconnaître leurs compétences par l'entremise des services de reconnaissance des acquis et des compétences du réseau de l'éducation.

4.1.3 Contribuer à la mise en œuvre dans la région des pistes d'action retenues par Emploi-Québec et découlant des travaux interministériels sur l'adéquation formation-emploi[10].

4.1.4 Collaborer à une nouvelle politique nationale d'éducation des adultes et de la formation continue, sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Axe d'intervention 4.2 : Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi, notamment auprès des travailleuses et des travailleurs faiblement qualifiés dont le manque de qualifications représente un obstacle au maintien en emploi.

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les entreprises dans leurs démarches en vue de la reconnaissance des acquis et des compétences de leur personnel, mais aussi en matière de gestion de la formation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

4.2.1 Soutenir les entreprises dans leur processus de gestion de la formation.

4.2.2 Soutenir les entreprises dans les démarches visant la reconnaissance des compétences de leurs employés.

4.2.3 Sensibiliser la main-d'œuvre en emploi à l'importance de la formation continue.

4.2.4 Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative Investissement-compétences, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail.

10. Pour informations additionnelles, consulter le site www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/adequation.asp.

ENJEU 2

L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale

Compte tenu que le soutien financier aux personnes et aux familles démunies est au cœur de nos services de solidarité sociale et que la clientèle de l'aide financière de dernier recours représente un bassin de main-d'œuvre sous-représenté sur le marché du travail, aider cette clientèle à acquérir les qualifications requises pour améliorer son autonomie financière.

ORIENTATION 5

CONTRIBUER À BRISER LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ EN INTERVENANT DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, TOUT EN ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ADMISES AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Plusieurs prestataires de l'assistance sociale pourraient occuper un emploi si les obstacles à leur parcours étaient atténués. À cet égard, les services de solidarité sociale et d'emploi jouent un rôle important dans la mobilisation des personnes prestataires parce qu'ils permettent de repérer celles qui ont besoin d'une aide pour leur insertion à l'emploi. Ainsi, des services renforcés d'accompagnement et de suivi leur sont offerts et de nouvelles approches proactives peuvent être adoptées afin de favoriser le développement des compétences de cette clientèle et son intégration sur le marché du travail.

Axe d'intervention 5.1 : Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies, conformément au cadre législatif et réglementaire

Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies ou ayant des difficultés particulières est attribué en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles ainsi que de son règlement afférent.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions particulières suivantes :

5.1.1 Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies provenant des programmes d'aide financière de dernier recours, dans le respect des principes d'équité.

5.1.2 Assurer un traitement optimisé des nouvelles demandes d'assistance sociale, dans le respect du délai prescrit.

5.1.3 Soutenir et accompagner la clientèle prestataire dans ses démarches d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail, notamment les jeunes.

Axe d'intervention 5.2 : L'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours, dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi

Emploi-Québec Laurentides accompagnera les prestataires d'une aide financière de dernier recours dans leur démarche d'insertion sociale et en emploi, par ses interventions visant le développement de leur pré-employabilité ou de leur employabilité.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

5.2.1 Optimiser nos interventions des services d'emploi, notamment auprès des nouveaux demandeurs.

5.2.2 Renforcer nos liens avec les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et autres organismes en vue d'établir des partenariats.

5.2.3 Intensifier les mécanismes de suivi nécessaires à l'intégration en emploi de la clientèle.

Axe d'intervention 5.3 : La saine gestion des fonds publics

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts d'optimisation en matière d'utilisation rigoureuse, efficace et efficiente, des fonds régionaux à sa disposition en s'appuyant, notamment, sur la production d'une information de gestion et sur le marché du travail pointue et disponible en temps voulu.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

5.3.1 Administrer les fonds publics avec rigueur, efficacité et efficience, en fonction de la mission d'Emploi-Québec.

5.3.2 Produire de l'information de gestion ainsi que de l'information sur le marché du travail pour soutenir la prise de décisions aux niveaux stratégiques et opérationnels.

ORIENTATION 6

SOUTENIR LA MOBILISATION DES MILIEUX EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Axe d'intervention 6.1 : La contribution au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*[11], promeut l'emploi comme principal moyen de briser l'isolement et de se sortir de la pauvreté. Ce plan contient diverses mesures de soutien financier pour les familles et les personnes démunies.

---

11. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_de_lutte_2010-2015_Faits_%20saillants.pdf.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions particulières suivantes :

6.1.1 Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 et collaborer aux travaux d'un nouveau plan.

6.1.2 Favoriser l'inclusion sociale en mobilisant les prestataires de l'aide financière ayant des obstacles socioéconomiques à l'emploi, afin qu'ils entreprennent une démarche de préparation à l'emploi et d'intégration professionnelle et les accompagner dans ce processus.

6.1.3 Favoriser l'insertion en emploi du plus grand nombre de prestataires de l'assistance sociale aptes au travail et en mesure de s'engager dans une démarche vers l'emploi.

6.1.4 Renforcer nos liens avec les entreprises d'économie sociale pour l'intégration de nos clientèles.

Axe d'intervention 6.2 : La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2010, la Conférence régionale des élus des Laurentides a mis en place le Groupe des partenaires de solidarité (GPS) formé de représentants de son organisation et de divers autres milieux voués à faire reculer la pauvreté et à favoriser l'inclusion sociale, tels l'Agence de la santé et des services sociaux, Emploi-Québec Laurentides, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi que de six personnes désignées par le Conseil régional de développement social (CRDS) des Laurentides. Le GPS est responsable de la mise en œuvre du plan gouvernemental en fonction des besoins de la région et des fonds qui lui sont attribués pour ce faire. L'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en vertu des alliances pour la solidarité, a été conclue en mars 2012[12].

12. Consulter le site Internet de la Conférence régionale des élus des Laurentides à l'adresse suivante : http://www.crelaurentides.qc.ca/fonds-et-ententes/ententes-specifiques/plan-daction-gouvernemental-pour-la-solidarite-et-linclusion-social/.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions suivantes :

6.2.1 Continuer de participer activement au Groupe des partenaires pour la solidarité sous la responsabilité de la Conférence régionale des élus des Laurentides.

6.2.2 Collaborer au nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole 2014-2019.

6.2.3 Collaborer à la réalisation des actions sous la responsabilité d'Emploi-Québec dans le cadre de la nouvelle Politique de lutte à l'itinérance – *Ensemble pour éviter la rue et en sortir.*

ENJEU 3

L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail ainsi qu'aux changements de l'environnement interne

Compte tenu de l'évolution du marché du travail, des besoins de la clientèle et de l'environnement organisationnel, cet enjeu implique qu'Emploi-Québec poursuive l'adaptation et l'optimisation de sa prestation de services.

ORIENTATION 7

POURSUIVRE L'ADAPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES, L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC ET L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts en matière de développement de l'expertise de son personnel et de la diversification de ses modes de prestation de services, grâce aux occasions qui se présentent à elle telles la mise en commun de ses forces avec celles de Services Québec.

Axe d'intervention 7.1 : Le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines

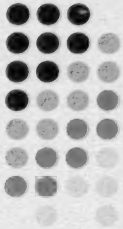

Emploi-Québec Laurentides assurera une saine gestion de ses ressources humaines.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

7.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de la démarche de qualité de vie au travail qui vise à mettre la santé des personnes au cœur des préoccupations.

7.1.2 Mettre à jour la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et en favoriser la mise en commun pour une meilleure planification.

7.1.3 Poursuivre le développement des compétences du personnel afin de maintenir et de développer l'expertise en regard des nouvelles réalités du marché du travail et de l'évolution de nos pratiques.

Axe d'intervention 7.2 : L'adaptation de la prestation de services aux besoins de la clientèle, dont la diversification des modes de prestation

Emploi-Québec Laurentides collaborera à la réorganisation de la prestation de services.

Elle misera sur les stratégies et les actions particulières suivantes :

7.2.1 Former le personnel lors de l'implantation des nouveaux modes de prestation de services.

7.2.2 Informer la clientèle et les partenaires des nouveaux modes de prestation de services qui seront retenus.

Axe d'intervention 7.3 : La contribution au développement d'un nouveau modèle de présence territoriale en lien avec l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services

Emploi-Québec Laurentides collaborera au déploiement sur son territoire du nouveau modèle de présence gouvernementale visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services, grâce à l'union de ses forces et de celles de Services Québec.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

7.3.1 Poursuivre les travaux visant à optimiser l'organisation territoriale de la prestation de services dans la région, tout en maintenant la proximité d'accès pour la clientèle.

7.3.2 Collaborer aux travaux de simplification des processus administratifs pour les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises, en collaboration avec Services Québec.

ORIENTATION 8

AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de la contribution de l'ensemble de ses partenaires locaux et régionaux afin de favoriser la persévérance aux mesures actives de ses participantes et de ses participants, ainsi que leur intégration réussie au marché du travail à la fin d'une participation.

Axe d'intervention 8.1 : Le soutien des partenaires à l'intégration réussie des personnes au marché du travail

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de l'apport du partenariat, aux niveaux local et régional.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

8.1.1 Partager l'expertise et nos connaissance mutuelles afin de favoriser une compréhension commune des perspectives et des défis de la région avec les partenaires.

8.1.2 Accentuer la concertation avec les organismes communautaires oeuvrant en employabilité, les établissements de formation et les entreprises, afin de mettre en place des pratiques novatrices et gagnantes et d'améliorer la persévérance et la réussite des participantes et des participants aux mesures d'emploi, pour leur intégration au marché du travail.

ORIENTATION 9

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts visant l'amélioration de la performance de ses interventions d'emploi, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, et veillera à fournir de l'information sur le marché du travail de qualité et en temps voulu aux intervenantes et aux intervenants qui oeuvrent auprès de ces clientèles.

Axe d'intervention 9.1 : La collaboration des partenaires concernés pour l'appui à la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives

Emploi-Québec Laurentides conviendra avec ses partenaires en employabilité des moyens à mettre en œuvre afin de hausser la persévérance aux mesures actives.

Elle misera sur les actions suivantes :

9.1.1 Convenir des objectifs de résultats à atteindre ainsi que des modalités de suivi dans les ententes avec les organismes communautaires oeuvrant en employabilité et le milieu de l'éducation, en vue d'améliorer l'efficacité des interventions.

9.1.2 Offrir, en collaboration avec nos partenaires, un accompagnement plus soutenu aux personnes éloignées du marché du travail, afin de réduire les taux d'abandon aux mesures.

Axe d'intervention 9.2 : L'intégration adéquate de l'information sur le marché du travail dans l'organisation du travail des intervenantes et des intervenants et dans le processus de prise de décision

Emploi-Québec Laurentides s'assurera que les intervenantes et les intervenants prennent en compte systématiquement l'IMT dans l'accomplissement de leurs tâches et lors de la prise de décision.

Elle misera sur les actions suivantes :

9.2.1 Favoriser l'utilisation systématique de l'IMT par le personnel de la région oeuvrant auprès de ces clientèles.

9.2.2 Documenter, avec les utilisateurs, les retombées de l'utilisation de l'IMT.

9.2.3 Communiquer régulièrement l'évolution actuelle et prévisible du marché du travail, tant à l'interne qu'à l'externe, auprès de nos partenaires.

Axe d'intervention 9.3 : L'amélioration de la gestion par résultats

Emploi-Québec collaborera aux travaux visant une amélioration continue de la gestion par résultats.

Elle misera sur l'action suivante :

9.3.1 Poursuivre la production d'outils d'aide à la décision facilitant le travail du personnel et l'atteinte des cibles de résultats.

Axe d'intervention 9.4 : L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises

Emploi-Québec Laurentides poursuivra les efforts déjà entrepris dans ce dossier.

Elle misera sur les actions suivantes :

9.4.1 Renforcer l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises, en vue de favoriser l'action concertée en faveur de l'embauche de nos clientèles.

9.4.2 Élaborer et optimiser des outils communs de partage d'information.

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Bien que le plan d'action régional ait été soigneusement élaboré, certains facteurs externes difficilement prévisibles peuvent influer sur les résultats. Parmi ces facteurs, il pourrait y avoir l'état réel du marché du travail au cours de l'année 2014-2015 et la progression des travaux liés à la transformation organisationnelle d'Emploi-Québec.

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Emploi-Québec est dotée d'un budget d'intervention annuel pour offrir les services publics d'emploi établis en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du budget accordé. Emploi-Québec dispose d'un budget pour assurer également le versement de l'aide financière de dernier recours et pour offrir d'autres programmes particuliers liés aux services de solidarité sociale.

L'importance des ressources mises à la disposition d'Emploi-Québec conditionne l'ampleur de ses interventions. Le présent plan d'action en tient donc compte, notamment en ce qui concerne les cibles de résultats à atteindre pour les services publics d'emploi.

LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. Le budget initial s'élève à 31 274 000 $ pour l'année 2014-2015, auquel s'ajoute une somme de 3 529 700 $ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) ainsi que des sommes additionnelles pour réaliser des projets particuliers approuvés par le Conseil emploi métropole (CEM), des projets économiques d'envergure approuvés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ainsi que deux enveloppes additionnelles dédiées à la mesure *Initiative ciblée travailleurs âgés* (209 244 $) et aux projets économiques d'envergure (2 330 273 $). On estime ainsi à 37 343 217 $ le budget total de la région en 2014-2015.

Le budget 2014-2015 comprend des crédits de 29 001 773 $ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) et de l'Entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail 2014-2020. Les crédits liés à la première entente doivent être utilisés pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi ou pour les mesures de soutien au Service national de placement. Les crédits liés à la deuxième entente visent les mesures et les services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre pour les personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi et pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de formation de base ou qui sont sans qualifications reconnues.

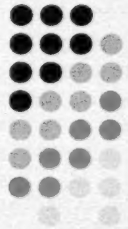

LA RÉPARTITION DU BUDGET D'INTERVENTION

Le budget initial d'intervention de 31 274 000 $ du Fonds de développement du marché du travail est réparti entre les services aux entreprises, les CLE et le bureau régional. La répartition tient compte de l'importance, pour chaque territoire de municipalité régionale de comté, de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre qui pourraient se traduire par des pertes d'emplois.

Le budget alloué à chacun des CLE est ensuite ajusté pour tenir compte des sommes additionnelles en vertu de l'Entente sur le marché du travail (EMT).

Ainsi, chaque unité administrative d'Emploi-Québec Laurentides reçoit en début d'année un budget lui permettant d'offrir les mesures et des services qui relèvent de sa responsabilité. Chaque unité est responsable d'élaborer sa planification budgétaire et opérationnelle et de décider du choix des mesures et des services qui lui permettront de concrétiser les objectifs du plan d'action régional et d'atteindre les cibles de résultats.

Le Conseil régional est informé du suivi de la situation budgétaire et des résultats des interventions lors de ses rencontres régulières.

LES RESSOURCES HUMAINES

Par son engagement, le personnel constitue un acteur de première ligne dans le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Plus de 240 employés, dont 13 gestionnaires, assurent la prestation de services dans la région.

Le réseau d'Emploi-Québec Laurentides est composé d'un bureau régional situé à Saint-Jérôme, de huit centres locaux d'emploi (CLE), soit un par MRC, d'un point de service situé à Rivière-Rouge (secteur L'Annonciation), du Service régional de la conformité et des enquêtes (SRCE) situé à Mirabel et du Service régional des demandes d'aide financière qui relève de la directrice du CLE de Saint-Jérôme. Depuis l'automne 2013, Emploi-Québec et Services Québec ont uni leurs forces. Ainsi, pour la région, cette union se traduit par l'intégration de quatre points de services de Services Québec à Saint-Eustache, Lachute, Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Chaque CLE est responsable d'offrir des services d'emploi et de solidarité sociale à sa clientèle. Dans la région, toutes les demandes d'aide financière sont analysées par le CLE de Saint-Jérôme. Les dossiers acceptés sont ensuite pris en charge et gérés par le CLE de proximité des personnes prestataires, ou encore par le CLE de Sainte-Adèle, si elles ont des contraintes sévères à l'emploi. Depuis mai 2013, le CLE de Sainte-Thérèse administre les dossiers des prestataires sans contraintes et avec contraintes temporaires des CLE de Saint-Eustache et de Mirabel. Le CLE de Sainte-Adèle traite toutes les demandes de prestations spéciales.

Pour terminer, le Service aux entreprises des Basses-Laurentides relève de la responsabilité de la directrice des CLE de Sainte-Thérèse et de Mirabel, alors que le Service aux entreprises du Centre-Nord relève de la directrice du CLE de Saint-Jérôme.

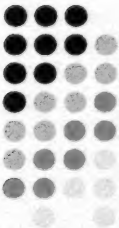

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

UN CONSEIL ENGAGÉ

La responsabilité première du Conseil régional consiste à s'assurer de la réalisation du présent plan d'action régional (PAR) en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par ailleurs, les membres souhaitent porter une attention particulière, pour l'année 2014-2015, aux préoccupations suivantes :

- Favoriser les interventions contribuant à la persévérance aux mesures actives d'emploi, en vue de maximiser l'intégration durable en emploi des participantes et des participants.

- En fonction des missions de chacun, exercer une action concertée avec l'ensemble des partenaires du milieu afin de contribuer à la vitalité des petites et moyennes entreprises du territoire des Laurentides.

UN FONDS D'INITIATIVES

Dans une perspective de développement et d'innovation, le Conseil régional dispose d'un fonds pour promouvoir des initiatives qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du PAR. Ce Fonds vise à soutenir des projets qui proposent des activités ou des interventions qui ne sont pas offertes actuellement et qui pourraient répondre à certains besoins d'une clientèle particulière.

Les projets déposés doivent respecter le cadre normatif des mesures et services d'Emploi-Québec et prévoir la collaboration d'un ou de plusieurs centres locaux d'emploi des Laurentides. Les projets admissibles sont évalués en fonction des critères retenus dans le document *Modalités de gestion 2014-2015.*

Par le Fonds d'initiatives, le Conseil régional contribue à la mise en place de projets innovants visant à assurer un meilleur équilibre du marché du travail.

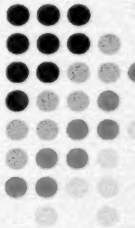

UNE PRÉSENCE DANS LA COLLECTIVITÉ

Que ce soit en lien avec des lois qui le prévoient ou sur la base d'un partenariat à établir, la présence du Conseil est à la fois requise et sollicitée au sein de plusieurs organismes. Ainsi, le Conseil est représenté et actif au sein des conseils d'administration du Collège Lionel-Groulx et du Cégep de Saint-Jérôme, du Comité consultatif régional pour les femmes au travail, du Forum régional des Laurentides Emploi-Québec-Ressources externes, de la Conférence régionale des élus des Laurentides et de la Table régionale emploi-immigration des Laurentides.

Selon le contexte et en lien avec l'évolution du marché du travail, d'autres groupes de travail peuvent se voir confier des mandats d'analyse, de veille stratégique, de réflexion, de prises de position ou d'actions.

LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES SERVICES UNIVERSELS

Ces services sont offerts à l'ensemble de la population, aux personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi et aux entreprises. Il s'agit de services :

- ✓ d'information sur le marché du travail (IMT);
- ✓ d'accueil, de libre-service ou de services assistés en salle multiservice, tels que l'utilisation du Placement en ligne;
- ✓ d'information sur les mesures et les services d'emploi;
- ✓ liés à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- ✓ liés à la Loi sur la qualification et la formation professionnelle de la main-d'œuvre;
- ✓ liés au Programme d'apprentissage en milieu de travail;
- ✓ de reclassement en cas de licenciement collectif.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX PERSONNES

Ces services sont offerts aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont à risque élevé de chômage de longue durée, de même qu'aux personnes en emploi dont les emplois sont menacés ou qui sont en situation de sous-emploi.

- ✓ Évaluation de l'employabilité;
- ✓ Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi : développement de l'employabilité, suivis, accompagnement, participation à des activités, programmes et mesures d'aide à l'emploi, tels que services d'aide à la recherche d'emploi, d'orientation, de stages d'exploration et d'observation, subventions salariales, notamment pour l'intégration au travail des personnes handicapées ou des personnes immigrantes, formation, programme d'aide et d'accompagnement social;
- ✓ Aide financière (allocation d'aide à l'emploi) en regard de la participation à une mesure d'aide à l'emploi.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX ENTREPRISES

Ces services sont offerts aux entreprises qui veulent améliorer la gestion de leurs ressources humaines ou qui souhaitent accroître les compétences de leur personnel.

- ✓ Aide-conseil en gestion des ressources humaines, notamment pour des interventions telles que :
  - le diagnostic d'entreprise;
  - la consultation en GRH;
  - l'accompagnement personnalisé de gestion (*coaching*);
  - la mise sur pied d'un service de ressources humaines;
  - la stabilisation de l'emploi;
  - le comité de concertation;
- ✓ Aide financière pour définir les besoins de formation et pour accroître les compétences des travailleurs à risque de perte d'emploi;
- ✓ Aide financière pour des projets d'envergure permettant la création d'emploi;
- ✓ Promotion et accompagnement des entreprises quant aux programmes de la CPMT pour les travailleurs en emploi.

LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Les programmes d'aide financière regroupent :

- ✓ le Programme d'aide sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi;
- ✓ le Programme de solidarité sociale qui vise à offrir un soutien financier aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ;
- ✓ le programme Alternative jeunesse qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans et qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour leur démarche d'insertion socioprofessionnelle;
- ✓ les programmes spécifiques (travailleurs âgés, travailleurs licenciés collectivement, mineures enceintes, etc.).

ANNEXE B

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2014-2015

Tableau 1
RÉPARTITION DU BUDGET D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES
2014-2015

Budget initial du FDMT	**31 274 000 $**
Calcul du budget initial de base	
– Budget initial du FDMT	31 274 000 $
– Moins le montant dédié pour le programme Contrats d'intégration au travail	(2 101 800 $)
– Moins le montant dédié au programme Jeunes en action	(473 300 $)
– Moins le montant alloué aux Services aux entreprises	(2 632 500 $)
– **Budget initial de base**	**26 066 400 $**
Répartition du budget de base	
– Enveloppe régionale de base (15 % du budget de base)[13]	3 909 960 $
– Enveloppe réservée aux CLE (85 % du budget de base)	22 156 440 $
– **Budget de base total**	**26 066 400 $**
Budget initial modifié	
– Budget initial du FDMT	31 274 000 $
– Entente du marché du travail	3 529 700 $
– Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés	209 244 $
– Projets économiques d'envergure	2 330 273 $
– **Budget initial modifié**	**37 343 217 $**
Provenance du budget modifié	
– Compte d'assurance-emploi	29 001 773 $
– Fonds autonomes du Québec	8 341 444 $
– **Budget initial modifié**	**37 343 217 $**

13. L'enveloppe régionale de base sera investie dans les ententes régionales avec les ressources externes, le comité-conseil Jeunes volontaires mis en place dans la région pour mettre en œuvre la mesure Jeunes volontaires, les entreprises d'insertion et d'entraînement de la région, et d'autres ententes régionales.

Tableau 2
RÉPARTITION INITIALE DU BUDGET PAR FONDS ET PAR UNITÉS ADMINISTRATIVES
2014-2015

Unités administratives	Fonds du Québec	Fonds de l'assurance-emploi	Budget local
CLE de Lachute	830 421 $	1 614 344 $	2 444 765 $
CLE de Mont-Laurier	329 723 $	2 006 874 $	2 336 597 $
CLE de Saint-Jérôme	1 295 882 $	5 104 682 $	6 400 565 $
CLE de Sainte-Thérèse	1 184 206 $	4 844 069 $	6 028 275 $
CLE de Mirabel–Saint-Janvier	313 471 $	1 061 524 $	1 374 995 $
CLE de Sainte-Agathe	571 212 $	1 899 868 $	2 471 080 $
CLE de Saint-Eustache	958 089 $	3 068 958 $	4 027 046 $
CLE de Sainte-Adèle	656 725 $	1 269 691 $	1 926 416 $
Services régionalisés d'emploi	1 367 670 $	2 206 565 $	3 574 235 $
Services aux entreprises		2 632 500 $	2 632 500 $
Bureau régional	624 800 $	962 425 $	1 587 225 $
Total région des Laurentides	8 132 200 $	26 671 500 $	34 803 700 $

Tableau 3
RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS
Cibles 2014-2015

		Région des Laurentides	CLE de Lachute	CLE de Mont-Laurier	CLE de St-Jérôme	CLE de Ste-Thérèse	CLE de Mirabel	CLE de Ste-Agathe	CLE de St-Eustache	CLE de Ste-Adèle	Services aux entreprises Centre-Nord	Services aux entreprises Basses-Laurentides
SERVICES PUBLICS D'EMPLOI												
1.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	16 634	1 328	1 546	3 946	3 531	910	1 635	2 463	1 275		
2.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, **prestataires des programmes de l'assistance sociale**	6 238	668	648	1 981	946	229	516	810	440		
3.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	8 564	560	686	1 968	1 928	680	846	1 357	539		
4.	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	8 962	715	833	2 126	1 903	490	881	1 327	687		
5.	Nombre de participants **des programmes de l'assistance sociale** en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2 568	275	267	815	389	94	212	333	181		
6.	Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	3 328	218	267	765	749	264	329	528	209		
7.	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	584									292	292
8.	Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences (CDRCMO)	322									161	161
SOLIDARITÉ SOCIALE												
9.	Nombre de sorties d'aide de dernier recours	4 489	465	447	1 363	1 372		361		481		
10.	Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %		
11.	Taux de décisions modifiées à la suite d'une demande de révision[14]	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		

14. Compte tenu de changements technologiques récents, cet indicateur sera suivi sur le plan administratif pour l'année 2014-2015. Un nouvel indicateur de résultat ciblé pour le prochain plan d'action 2015-2016 sera développé.

Afin de distribuer équitablement les cibles de résultats entre les centres locaux d'emploi, le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides a adopté une répartition qui repose sur l'utilisation de variables propres à chacun des indicateurs[15]. Cette façon de faire permet de prendre en compte les particularités d'une MRC pour chacun des indicateurs de résultats. Cette répartition reflète les disparités régionales et la situation des clients, tant les individus que les entreprises, pour chaque MRC.

À compter de l'exercice 2012-2013, le Conseil régional a convenu que les cibles relatives au nombre d'entreprises nouvellement aidées et au nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (CDRCMO) soient réparties en parts égales entre le Service aux entreprises des Basses-Laurentides et celui du Centre-Nord. Depuis avril 2012, ils sont responsables d'offrir les services aux entreprises et en qualification volontaire et réglementée sur l'ensemble du territoire de la région.

15. Le lecteur qui désire des précisions ou plus d'information sur cette répartition est invité à communiquer avec Emploi-Québec Laurentides.

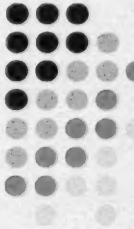

COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

Six membres représentant la main-d'œuvre	Six membres représentant les entreprises	Deux membres représentant les organismes communautaires Quatre membres issus des milieux de la formation
BASTIEN, SYLVAIN 1er vice-président CSN Laurentides Saint-Jérôme	CONSTANTIN, MICHAEL Copropriétaire Cabane à sucre Constantin Saint-Eustache	ALLAIRE, LISE Directrice générale Commission scolaire de la Rivière-du-Nord Saint-Jérôme
BOYER, DOMINIC Représentant syndical Section locale 1017 (FTQ) Saint-Jérôme	CARRIÈRE, CHARLES-ALAIN Directeur général Orientech inc. Lachute	NAULT, DANIELLE Enseignante Commission scolaire Pierre-Neveu Mont-Laurier
JETTÉ, LOUISE Présidente Conseil central des Laurentides Saint-Jérôme	KABIS, CYNTHIA Directrice générale Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville Sainte-Thérèse	DUMOUCHEL, JOHANNE, vice-présidente Directrice générale Carrefour jeunesse-emploi d'Argenteuil Lachute
LACELLE, CLAUDETTE Présidente Syndicat des métallos Local 7812 (FTQ) Saint-Jérôme	BEAUCHAMP, CLAUDE Directeur des ressources humaines PACCAR du Canada ltée Sainte-Thérèse	GAUTHIER, STÉPHANE, président Directeur général Zone Emploi d'Antoine-Labelle Mont-Laurier
CARON, ÉMILIE Directrice du Centre d'emploi agricole UPA – Fédération Outaouais-Laurentides Saint-Eustache	LAROCHE, MÉLANIE Coordonnatrice du développement des clientèles et des partenariats Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes Boisbriand	SIMARD, MICHEL Directeur de la formation continue et des Services aux entreprises Collège Lionel-Groulx Sainte-Thérèse
CADOTTE, DANIEL Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) Brownsburg-Chatham	PELLETIER, ANNIE Directrice des ressources humaines RDC Contrôle ltée Blainville	LE GAL, NADINE Directrice de la formation continue et des Services aux entreprises Cégep de Saint-Jérôme Saint-Jérôme

Membre désigné représentant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Membre désigné représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	Membre désigné représentant le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	Membre désigné représentant le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
LAROUCHE, CLAUDETTE Directrice régionale MAMOT Saint-Jérôme	CORNEAU, ODETTE Directrice régionale MELS Laval, Laurentides, Lanaudière Sainte-Thérèse	BIANKI, JOCELYN Directeur régional MEIE Saint-Jérôme	BRICAULT, JEAN-MARC Directeur régional par intérim MIDI Laval, Laurentides, Lanaudière Laval
Membre d'office et secrétaire du Conseil			
GIROUX, LISE Directrice régionale Emploi-Québec Laurentides Saint-Jérôme			

BUREAUX EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

Direction régionale

55, rue Castonguay, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Tél. : 450 569-7575
1 800 561-2687

CLE de Saint-Jérôme

85, rue De Martigny Ouest, 1er étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél. : 450 569-3075
1 800 561-0692

CLE de Saint-Eustache

367, boulevard Arthur-Sauvé, bur. 247
Saint-Eustache (Québec) J7P 2B1
Tél. : 450 472-2311

CLE de Mirabel–Saint-Janvier

13479, boulevard Curé-Labelle, bur. 205
Mirabel, Saint-Janvier (Québec) J7J 1H1
Tél. : 450 979-2313

CLE de Lachute

505, avenue Bethanie, bur. 303
Lachute (Québec) J8H 4A6
Tél. : 450 562-8533
1 800 263-2732

Services aux entreprises

Centre-Nord
Tél. : 450 569-3075
1 800 561-0692

Basses-Laurentides
Tél. : 450 435-3667
1 855 531-1714

CLE de Sainte-Thérèse

100, boulevard Ducharme, bur. 120
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R6
Tél. : 450 435-3667

CLE de Sainte-Agathe

1, rue Raymond
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2X2
Tél. : 819 326-5861
1 800 567-8334

CLE de Sainte-Adèle

400, boulevard Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N2
Tél.: 450 229-6560
1 800 363-7011

CLE de Mont-Laurier

585, rue Hébert
Mont-Laurier (Québec) J9L 2X4
Tél. : 819 623-4610
1 800 567-4562

Centre de service de Rivière-Rouge

1353, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
Tél. : 819 275-5333

BUREAUX SERVICES QUÉBEC
Centre de relations avec la clientèle
1 877 644-4545

BPD d'Argenteuil

505, avenue Bethanie, bureau 218
Lachute (Québec)
J8H 4A6
Tél. : 450 562-8821

BPD de Deux-Montagnes
Centre local de services de Saint-Eustache

236, rue Hémond
Saint-Eustache (Québec)
J7P 2C4
Tél. : 450 472-1573

BPD de Labelle
Centre local de services de Mont-Laurier

585, rue Hébert, bureau 200
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2X4
Tél. : 819 623-2656

BPD de Terrebonne
Centre régional de services de Saint-Jérôme

500, boulevard des Laurentides, RC 1497
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4M2
Tél. : 450 569-3139

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2014-2015

PAR 2014-2015

Emploi Québec Laurentides